

Des milliers d'adolescents sont humiliés et insultés sur Internet

CYBER-INTIMIDATION. Microsoft dévoile en exclusivité les chiffres pour la Suisse d'une grande étude européenne sur l'intimidation par le biais d'Internet. Les résultats

Julian Pidoux
julian.pidoux@edipresse.ch

Pour Diane, tout a commencé par une photo prise à son insu l'été dernier. Le cliché la montrait en bikini, allongée sur la pelouse d'une piscine publique. Mais voilà, à l'époque, l'écolière vaudroise de 14 ans était un peu ronde. Trop, au goût de certaines de ses camarades de classe. «La photo s'est retrouvée sur un blog. Ma fille a été humiliée durant plusieurs semaines, se souvient sa mère. Elle pleurait souvent, ne mangeait plus.» Patrick, 15 ans, a dû, lui, changer d'école. En 2007, il a craqué face aux insultes répétées circulant sur des chats et des forums. «Ce qui m'a fait le plus

mal, c'est quand les gars de ma classe m'ont dit que mes parents seraient plus heureux si j'étais mort», raconte Patrick. Ces intimidations entre enfants faites de rumeurs, de menaces, d'humiliations et de ragots n'ont rien de nouveau. Sauf que, chez les adolescents d'aujourd'hui, les oppresseurs ne sévissent plus uniquement dans la cour d'école, seuls ou en groupe, mais sur le Web, via les blogs, les réseaux sociaux, les e-mails ou les messageries instantanées.

Des chiffres très inquiétants

Sous couvert d'un pseudonyme, ils harcèlent violemment leur victime jusque dans sa chambre. Quelques clics suffisent pour publier une photo embarrassante, diffuser une rumeur ou lui envoyer un message haineux. Une «cy-

ber-intimidation» qui touche désormais des milliers d'ados en Suisse. Menée en janvier dans dix pays européens, dont la Suisse, une enquête de Microsoft révèle ainsi que 52% des adolescents helvétiques interrogés, âgés entre 14 et 18 ans, ont été victimes de cyber-intimidation (lire encadré). Dans la moitié des cas, cela s'est produit sur une messagerie instantanée du type MSN, présente sur presque tous les ordinateurs des écoliers. «Malheureusement, ces résultats ne me surprennent pas, note Claudia Balocco,

manager de programmes d'éducation chez Microsoft. Ils correspondent à des problèmes de plus en plus fréquents, qui se détectent notamment dans le cadre scolaire.»

◆ **«Ces cas d'intimidation sur Internet devraient être confiés à des juges spécialisés dans les nouvelles technologies»**

Sébastien Fanti, avocat spécialisé dans les nouvelles technologies



Et de poursuivre: «Le côté positif de ces chiffres, c'est qu'ils nous aident à montrer l'importance de la sécurité en ligne et la nécessité de renforcer le genre de programmes de prévention que nous menons dans les écoles.»

Poussée au suicide à 13 ans

Dans cette escalade de l'intimidation virtuelle, les téléphones portables jouent souvent un rôle essentiel. Sur-tout lorsqu'il s'agit de blesser grâce à l'image. Par MMS des clichés dégradants, pris sous la douche ou dans les vestiaires, s'échangent rapidement avant de finir sur Internet. «C'est tout le débat autour de l'interdiction ou non du téléphone portable en milieu scolaire», rappelle Oscar Tosato, municipal des Ecoles à Lausanne. Ce dernier confirme ainsi que les cas de



Les adolescents subissent désormais des intimidations jusque dans leur chambre. Et très peu des victimes osent en parler à un adulte. Corbis

harcèlement par le biais des nouvelles technologies sont de plus en plus fréquents parmi les élèves. Directrice de l'association Action Innocence, Tiziana Bellucci est chaque se-

maine confrontée ce genre de cas. Graves pour certains. «Parfois, cela va même jusqu'à suggérer à la personne harcelée de mourir, raconte-t-elle. Dans de tels cas, il ne faut pas hésiter à porter

plainte.» Rappelons que l'an dernier aux Etats-Unis un procès a été ouvert après le suicide de Megan Meier, 13 ans, humiliée sur la plate-forme communautaire MySpace.

Car, contrairement à ce que les jeunes oppresseurs pensent, les diffamations, les insultes et les menaces sur Internet sont punissables. «Le droit pénal s'applique exactement de la même manière

que lorsque vous insultez une personne en face», avertit Me Michel Jaccard, avocat spécialiste dans les nouvelles technologies. La difficulté, c'est que sur le Web il faut trouver qui se cache derrière un pseudonyme.»

Manque de moyens

D'ailleurs, les situations de cyber-intimidation commencent à affluer dans les cabinets d'avocats spécialisés. C'est le cas pour Me Sébastien Fanti, qui déplore toutefois le manque de moyens pour faire progresser ces dossiers. «La justice ne comprend pas comment tout cela fonctionne techniquement, ex-

disent que les questions de cyber-intimidation sont de la compétence cantonale, alors qu'il faut une unité dans l'action et la prévention dans tout le pays», regrette la parlementaire.

En collaboration avec le congrès suisse de la police informatique, Barbara Schmid-Federer a donc commencé à élaborer un programme national de prévention. Elle souhaiterait le lancer dans les écoles dans les mois à venir, grâce au soutien des sections de son parti. ◊

Prenez-vous au sérieux le phénomène des cyber-intimidations?
www.lematin.ch/sondages

◆ **«Ce qui m'a fait le plus mal, c'est quand les gars de ma classe m'ont dit que mes parents seraient plus heureux si j'étais mort»**

Patrick, 15 ans, victime de cyber-intimidation

COMMENT RÉAGIR

PARENTS

Renseignez-vous sur les sites et chats que votre enfant fréquente, mais aussi sur le contenu de sa propre page Internet. Le prendre au sérieux s'il se dit victime d'intimidation. Agir rapidement auprès de l'école ou des autorités. Être attentif à des signes de détresse, comme l'utilisation à contrecoeur de l'ordinateur ou la peur d'aller en classe.

ENFANTS

En cas d'intimidation, prévenir un adulte en qui l'on a confiance. Ne pas répondre aux attaques. S'il y a des menaces physiques, avertir la police. Garder les messages et les images du harcèlement. Manifester son désaccord à un camarade qui se livre à des intimidations sur le Web.

ÉCOLES

Organiser des cours de sensibilisation à la cyber-intimidation. Faire prendre conscience aux enfants de la gravité d'une telle pratique. Veiller que de tels comportements n'aient pas lieu dans la cour au moyen de téléphones portables.

Le politique s'en mêle

La problématique commence toutefois à avoir un certain écho. Sur le plan politique notamment. La conseillère nationale PDC zurichoise Barbara Schmid-Federer a en effet déposé un postulat l'an dernier sur le sujet. Le Conseil fédéral lui a promis un rapport. «Mais je crains fortement qu'ils ne me

Les jeunes Suisses plus harcelés que les autres ados en Europe

◆ L'étude Microsoft révèle que près d'un tiers (29%) des 21 765 adolescents européens interrogés disent avoir déjà été victimes d'intimidations sur Internet. Pour les jeunes Suisses, c'est plus de un sur deux (52%). Et ces derniers sont particulièrement conscients des dangers du phénomène, puisqu'ils sont 71% à reconnaître qu'il est beaucoup plus facile d'humilier quelqu'un sur le

Web. Alors qu'en Angleterre et en Italie ils sont respectivement 56% et 23% à penser que la Toile facilite ce comportement. Et, si les adolescents suisses souffrent plus que la moyenne de ces harcèlements, ils ont aussi tendance à les dénoncer davantage. 23% d'entre eux disent avoir parlé d'un cas de cyber-intimidation à un adulte, contre 16% en Finlande, 9% en Angleterre ou encore 6% en Italie. ◊



Les clips de prévention se multiplient, comme celui-ci, diffusé lors de la journée «Safer Internet Day». DR

PUB

Notre compost nous fait faire 2 tours du monde par an.

La fermentation des déchets organiques annuels de nos cuisines libère en Suisse 26 000 kg de biogaz nécessaire à 90 000 km parcourus en poids lourd. Etonnant, non? Plus d'infos sur www.toutelaverite.ch

PUB

Appels illimités avec votre mobile à partir de 10 francs par mois?

Evidemment. Avec Sunrise flat basic.

Des prix fixes? C'est bien plus simple. C'est pourquoi nous vous proposons désormais chez Sunrise des tarifs mensuels forfaitaires pour votre téléphone mobile. Par exemple avec l'abonnement Sunrise flat basic: **Vos appels sont illimités vers le réseau mobile Sunrise pour CHF 10.-* par mois.** Rendez-vous sur www.sunrise.ch/flat, dans un Sunrise center ou dans tous les points de vente Sunrise pour de plus amples informations sur nos autres abonnements à prix avantageux.

* Sunrise flat basic: les appels vers le réseau fixe suisse ou les autres réseaux mobiles suisses coûtent CHF 0.35/min. Les appels vers l'étranger, les communications établies depuis l'étranger, les appels vers les numéros spéciaux (par ex. 084x, 090x, 18xx), les services à valeur ajoutée, les SMS et les MMS sont facturés en sus. Les nouveaux clients qui souhaitent profiter d'un mobile à tarif préférentiel lors de la conclusion d'un contrat Sunrise flat basic payent CHF 25.- de taxe d'abonnement par mois (au lieu de CHF 10.-/mois).



Sunrise